

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE D'AMOS

LE 7 MARS 2022

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2022;
- 3.1 1^{re} période réservée à l'assistance;
4. Administration générale :
 - 4.1 Dérogation mineure de la Maison Mikana concernant l'immeuble situé au 1, 4^e Avenue Est afin de permettre l'installation d'une clôture en cour avant et arrière sur la propriété;
 - 4.2 Dérogation mineure de Mme Sarah-Ève Quévillon concernant l'immeuble situé au 663, rue des Plaines afin de régulariser l'implantation de la galerie en cour avant ainsi que régulariser la superficie du lot;
 - 4.3 Dérogation mineure de Canadian Tire Properties Québec concernant l'immeuble situé au 281, route 111 Est afin de permettre l'installation d'une enseigne sur poteaux ainsi que la construction d'un bâtiment accessoire isolé sur la propriété;
 - 4.4 Dérogation mineure de M. Mario Lavoie concernant l'immeuble situé au 12, rue Massicotte afin de régulariser l'implantation du solarium sur la propriété;
 - 4.5 Dérogation mineure de M. Gilles Harvey et Mme Louise Pronovost concernant l'immeuble situé au 42, rue Carignan afin de régulariser l'implantation de la résidence et celle de la remise;
 - 4.6 Adjudication du contrat pour l'acquisition d'un véhicule pour le service incendie;
 - 4.7 Adjudication du contrat pour l'acquisition et l'installation d'un bâtiment préfabriqué au centre plein air;
 - 4.8 Nomination d'un conseiller au directeur général;
 - 4.9 Autorisation à monsieur Guy Nolet d'assister au congrès annuel de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ);
 - 4.10 Recommandation de monsieur Guy Nolet pour combler un poste vacant au conseil d'administration de l'UQAT;
 - 4.11 Emprunt temporaire à court terme de 2 500 000 \$;
 - 4.12 Appui à une demande d'aide financière du Refuge Pageau dans le programme fonds touristique de la MRC d'Abitibi (projet animation);
 - 4.13 Appui à une demande d'aide financière du Refuge Pageau dans le programme fonds touristique de la MRC d'Abitibi (projet bâtiment);
5. Procédures :
 - 5.1 Avis de motion et projet de règlement n° VA-1197 fixant les tarifs d'électricité de la Ville d'Amos et les conditions de leur application;
6. Dons et subventions :
 - 6.1

7. Informations publiques :

7.1 Statistiques de la construction au 31 janvier 2022;

8. Période réservée à l'assistance;

9. Levée de la séance.